

Assemblée générale CoRoMA

14 décembre 2017, 16h15-17h00, Sierre

Procès-verbal décisionnel

Présent-e-s : M. Benmebarek, J. Besson, C. Feteanu, G. Kardous, V. Leroy, J. Lipiec, R. Manghi, A. Pelet, S. Rothen, N. Vlajic, D. Zullino
Excusé-e-s : J. Anders, J. Cluzeau, L. Fehlmann Rielle, D. Politis, M. Schürmann, C. Uehlinger, A. Wildhaber, C. Zumwald
Présidence : O. Simon
Secrétariat : I. Vogel

1. Accueil / approbation du PV de l'AG du 13.09.2016 / approbation de l'ODJ

- 1.1. Le PV de l'AG du 13.09.2017 est approuvé à l'unanimité des votants.
- 1.2. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

2. M. Benmebarek et R. Manghi sont nommés scrutateurs.

3. Rapport général du Comité et bref rapport d'activité selon l'offre de prestations OFSP-période du 1^{er} avril 2017 au 31 octobre 2017 (cf. présentation annexée)

- 3.1. Consolidation des liens avec Addiction Valais par différents canaux, via la Journée CoRoMA et diverses collaborations avec les membres du comité.
- 3.2. L'annonce pour l'engagement d'un secrétaire exécutif de l'association est prête.
- 3.3. Engagement du CoRoMA dans le soutien au réseau francophone de psycho-addictologie (FR, BE, CH, LN, MA, CA).
- 3.4. Réaffirmation du soutien du CoRoMA au développement de la médecine de premier recours.
- 3.5. Participation aux archives suisses de psychiatrie.

4. Positionnement du CoRoMA vis-à-vis des débats relatifs aux politiques publiques « addiction »

- 4.1. La demande d'adhésion à la NAS-CPA est en attente de la révision des critères d'éligibilité par son comité.
- 4.2. Dans le cas où ces critères ne changeraient pas, poursuite du processus d'adhésion ; si les critères sont révisés (i.e. seuls des organisations nationales participent), les réseaux régionaux se concerteront alors lors de leur prochaine réunion avec la SSAM dans le cadre de Praticienaddiction (27.02.2018) afin de décider d'un regroupement ad hoc.

5. Décharge du Comité

- 5.1. La décharge du Comité est approuvée à l'unanimité des votants.

6. Modification des statuts, ajout art. 4bis (cf. statuts en annexe)

- 6.1. Proposition d'adjonction : Art. 4 bis

Peut devenir membre honoraire de l'association toute personne désignée par le Comité en raison de ses seules contributions actives au développement des objectifs de l'association.

Le Comité transmet les propositions de nomination des membres honoraires à l'Assemblée générale pour décision.

Les membres honoraires ne bénéficient pas du droit de vote à l'Assemblée générale.

La proposition de modification des statuts (adjonction art. 4bis) est approuvée à l'unanimité des votants.

7. Adhésion comme membres honoraires

- M. Jean-Marie Jordan (ex-correspondant permanent), Commission fédérale des maisons de jeu, Berne
- Dr Xavier Laqueille (ex-correspondant permanent), Service d'addictologie, Centre hospitalier Sainte-Anne, Paris
- Dr Didier Touzeau (ex-correspondant permanent), Pôle addiction, Groupe hospitalier Paul Giraud, Bagneux
- M. René Stamm, ex-délégué OFSP au Comité, Berne
- Prof. Valérie Junod, Faculté de droit, UNIGE, pour son activité de veille en matière de jurisprudence et articles de droit en médecine de l'addiction.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

8. Adhésion comme membres ordinaires

- Dr Alfred Bornet, cabinet médical, Château-d'Œx
- Mme Svetlana Dimova, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne
- Mme Marielle Fleury Bischof, Policlinique d'addictologie (POLADD), DP-CHUV, Lausanne
- Dre Clara Feteanu, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne
- Dre Boutheina Ghajati, Unité de traitement des addictions (UTAD), DP-CHUV, Yverdon-les-Bains
- Dr Jérôme Cluzeau, CPTT, FNA
- Dre Line Guillod, DEPART Centre, Chavannes-près-Renens
- Dr Victor Leroy, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne
- Dr Dominique Marcot, Service médical des EPO, CHUV, Orbe
- Dr Dimitri Politis, ELMA, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne
- Dr Jallal Rahmani, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne
- Mme Mélanie Schürmann, Policlinique d'addictologie, DP-CHUV, Lausanne

Les demandes d'adhésion étant valides, elles sont approuvées à l'unanimité des votants.

9. Election partielle des membres du Comité

- 9.1. La demande d'adhésion du Dr Jaroslaw Albert Lipiec (Unité de traitement des dépendances, Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey) étant valide, elle est approuvée à l'unanimité des votants.
- 9.2. Mme Mirjam Weber remplace Mme Catherine Ritter comme déléguée OFSP au Comité (invitée permanente).
- 9.3. Aucun des membres du Comité n'étant au terme de son mandat (art. VII-12 des statuts), il n'est procédé à aucun renouvellement.

10. Divers

- 10.1. La fonction de contrôleur des comptes (S. Rothen) n'est actuellement pas activée, l'association ne possédant pas un compte propre et les mouvements comptables étant traités par le CHUV, dans le cadre de la délégation par le comité au CHUV pour le contrat logistique-scientifique OFSP.

Lausanne, le 14 décembre 2017